



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juillet à dix neuf heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 juillet 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D7-1-60

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET
AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (représentant de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul (a donné pouvoir à E. GAILLARD) : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BOUARD Louis (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme LECORRE Christiane : M. GROUSSOU Bernard : Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à B. GROUSSOU) : M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL) : Mme LARROUSSINIE Francine (a donné pouvoir à C.LECORRE) : M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à L.BRU) : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe (a donné pouvoir à M. GIL) : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
M. DEMAYA Laurent	: Animateur Principal 1ère classe

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D7-1-60

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Conformément aux dispositions fixées par l'instruction comptable M 14, il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif.

- considérant que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur s'élevant à **8 807 302,64 €**, avant prise en compte des restes à réaliser de la section en dépenses et en recettes.

- considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **7 563 053,40 €**.

Après que le Président soit sorti de la salle et sous la présidence de Monsieur Jean Paul DELACHOUX, élu Président de séance. Il est proposé :

- d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2019 pour la CC2R,
- d'affecter la somme de **7 563 053,40 €** au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde de **1 244 249,24 €** en excédents de fonctionnement reportés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sous la présidence de Monsieur Jean Paul DELACHOUX

Après en avoir délibéré et à la majorité, dont 3 abstentions pour Mr Jacques TOURNE, Mme Valérie DARPARENS-GOUIFFES et Mme Corinne DUBOIS.

DECIDE

- d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2019 pour la CC2R,
- d'affecter la somme de **7 563 053,40 €** au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde de **1 244 249,24 €** en excédents de fonctionnement reportés.

Fait à Valence d'Agen, le 24 juillet 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 27 juillet 2020

Le Président de séance,



Jean Paul DELACHOUX

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **27 JUIL. 2020**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

28 JUIL. 2020

AR PRÉFECTURE

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Numéro de l'acte : 2020D7_1_60

Date de la décision : 27/07/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20200727-2020D7_1_60-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 27/07/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / débat d'orientations budgétaires

Document : [99_DE-082-248200016-20200727-2020D7_1_60-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 27/07/2020 16:19:53

Date d'envoi de l'acte : 27/07/2020 16:23:36

Date de réception de l'AR : 27/07/2020 16:28:37